

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1080 Bruxelles , le 05 Oct 2006
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: CC / Dossier pédagogique 4024

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

----- Unité de formation : ANALYSE TRANSACTIONNELLE ET COMMUNICATION INTERPERSONNELLE
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 955136U35C1
Domaine : 902 Sciences appliquées-SU:psychologie,psychologie sociale

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.O.

La Directrice générale f.f.,

Chantal Kaufmann


Nicole SCHETS
Directrice

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Régine Renard ou Carine Cacheux (02/690.87.08 ou 02/690.87.11)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE-REGIME 1**DOCUMENT 8bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :**

O(1) Communauté Française
X(1) Provincial et communal

O(1) Libre confessionnel
 O(1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Jacques LEFERE Date et signature (2) : Le 5 juillet 2006

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)**Analyse transactionnelle et communication interpersonnelle**

Code de L'UF	955136035C1	Code du domaine de formation (4)	902
--------------	-------------	----------------------------------	-----

3. Finalité de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

O(1) Enseignement secondaire de : O(1) transition O(1) qualification
 du degré : O(1) inférieur X(1) supérieur

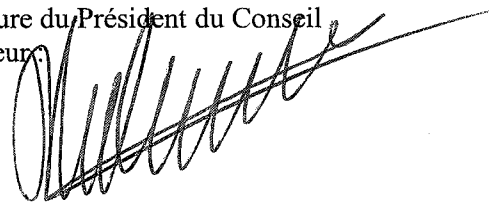
X(1) Enseignement supérieur de type court O(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	X	Social	●
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur :

4/7/2006

Signature du Président du Conseil supérieur



6. Caractère occupationnel : O (1) oui X(1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programmes du cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Repris en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

D8 BIS/UF : au 01.03.98

Code de l'unité de formation : (3) 95513603501	Code du domaine de formation : (4) 902
--	--

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement de (des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Analyse transactionnelle et communication interpersonnelle	CT	B	54
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	6
		Total des périodes	60

12. Réserve au Service d'inspection :

- a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique (annexe(s) éventuelle(s)) :

COPIE CONFORME

- b) Décision de l'Inspecteur coordinateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE

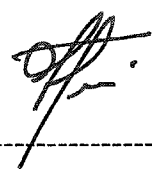
PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :


 Nicole SCHETS
 Directrice

Date : 29.09.06

Signature :


 J. LEONARD
 Administrateur pédagogique

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS,CT,CTPP,Ppou CPPM

(6) Soit A,B,C,D,E,F,H,J,K,L,Q,R,S,T – (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE DE FORMATION :

ANALYSE TRANSACTIONNELLE ET COMMUNICATION INTERPERSONNELLE

Date d'approbation:

Date d'application obligatoire:

Date limite d'application:

	Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Code Régime 1 provisoire	Code Dom. form.	Intitulé Régime 1 provisoire	Cirso	Code Dom. form.	Intitulé Régime 2	Niveau	Type form.	Nombre périodes
U n i t é F o r m a t i o n		902	ANALYSE TRANSACTIONNELLE ET COMMUNICATION INTERPERSONNELLE 60Périodes			NEANT			NEANT			

ANALYSE TRANSACTIONNELLE ET COMMUNICATION INTERPERSONNELLE

ANNEXE 1

Finalités de l'unité de formation

1.1 Les principales finalités de formation sont de :

- **concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;**
- **répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.**

1.2 En particulier, l'unité de formation vise à :

L'unité de formation vise à familiariser les étudiants à l'apport de l'analyse transactionnelle au sein des entreprises, des institutions publiques et privées.

Cette unité de formation vise plus particulièrement à permettre à l'étudiant de mettre en œuvre de manière critique des techniques et méthodes de base qu'il aura apprises ou qu'il acquerra par lui-même et susceptibles d'améliorer la qualité de ses interventions au sein des relations interindividuelles vécues dans le cadre de ses activités professionnelles. Elle aidera l'apprenant à prendre conscience de son style relationnel, à l'enrichir et à en tenir compte dans ses interactions.

ANALYSE TRANSACTIONNELLE ET COMMUNICATION INTERPERSONNELLE

ANNEXE 2

Capacités préalables requises

1. Capacités

L'étudiant prouvera qu'il a une maîtrise suffisante des matières suivantes :

- le vocabulaire et les théories de base de la psychologie générale ;
- le modèle de base de la communication ;
- la théorie des besoins ;
- le vocabulaire de base des 4 principales émotions ;

afin d'être capable de les utiliser pour analyser et proposer des moyens de trouver des réponses aux questions relatives à la connaissance de soi et aux relations avec les autres dans le contexte professionnel et privé.

2. Titres pouvant en tenir lieu

Les unités d'entrée suivantes sont du niveau de l'enseignement supérieur de type court :

- Attestation de réussite de l'unité de formation « Eléments de psychologie »
Code : 714701U32F1 Classé : SCEC

Ou

- Attestation de réussite de l'unité de formation « Formation à la pratique de la PNL » Code : 956311U35S1 Classé : SCSO

Ou

- Diplôme de l'enseignement supérieur pédagogique ou social

***ANALYSE TRANSACTIONNELLE ET COMMUNICATION
INTERPERSONNELLE***

ANNEXE 3

***Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou
le regroupement***

Pour cette unité de formation, il est conseillé de ne pas dépasser 20 étudiants par groupe

ANALYSE TRANSACTIONNELLE ET COMMUNICATION INTERPERSONNELLE

ANNEXE 4

Programme du cours

A partir de cas concrets et de jeux de rôles, les étudiants devront être capables de :

- **distinguer les trois états dans la personnalité en mettant en évidence le mode de comportement et le principe interne qu'elles nous font adopter chacune ;**
- **identifier les trois catégories de transactions en mettant en évidence les trois lois de communication correspondantes ;**
- **repérer les trois besoins psychologiques fondamentaux en mettant en évidence les règles d'une bonne gestion du besoin de reconnaissance, la position de vie dominante et la manière de structurer le temps.**

Pour atteindre les capacités décrites, les étudiants analyseront les matières suivantes :

- **concepts de base : états du Moi, transactions, besoins, émotions, scénarios ;**
- **approche humaniste de l'individu ;**
- **approche d'autodétermination de chaque être humain ;**
- **notion de bien-être et équilibre personnel reposant sur la capacité à nourrir nos besoins ;**
- **triangulation dramatique : trois rôles possibles dans les jeux psychologiques ;**
- **décisions prises dans l'enfance pour pouvoir redécider (analyse de scénarios).**

ANALYSE TRANSACTIONNELLE ET COMMUNICATION INTERPERSONNELLE

ANNEXE 5

Capacités terminales

L'évaluation portera sur la résolution d'un problème pratique.

Etant donné une situation relationnelle difficile de manière répétitive, l'étudiant devra être capable de :

- **identifier dans quel état du Moi se situe la personne ;**
- **déterminer la catégorie de transactions ;**
- **repérer les besoins non satisfaits ;**
- **situer les rôles dans le triangle dramatique ;**
- **émettre des hypothèses sur ce qui se passe.**

Pour rencontrer le niveau de réussite (50%), l'étudiant devra être capable, à partir d'une situation donnée, de citer l'état du Moi correspondant et de catégoriser les transactions concernées. De plus, il sera amené à repérer au moins un besoin non satisfait et à situer les protagonistes dans le triangle dramatique.

Le degré de maîtrise supérieur (60%) reprend en plus la capacité à émettre des hypothèses sur la situation. En outre, en ce qui concerne la performance supérieure (70%), l'étudiant devra repérer au moins deux besoins non satisfaits et justifier ses hypothèses à l'aide d'un vocabulaire spécifique à la psychologie.

Enfin, les critères permettant un seuil de réussite encore meilleur (80-90%) exige de l'étudiant cette capacité à valider ses justifications en respectant une rigueur scientifique, par l'apport de concepts théoriques propres à l'A.T.

En conséquence, l'étudiant aura atteint le niveau « d'excellence » (95%) à la condition qu'il établisse des liens entre les différents apports théoriques de l'A.T. concernés.

***ANALYSE TRANSACTIONNELLE ET COMMUNICATION
INTERPERSONNELLE***

ANNEXE 6

Profil des chargés de cours

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme (annexe 4) du présent dossier pédagogique.